PRO ASYL

APPEL Contre la création de camps aux frontières de l'Europe

Reportée au sommet européen de Thessalonique en 2003, l'idée d'installer des centres de traitement des demandes d'asile au-delà des frontières semble avoir fait un grand pas lors de la réunion des ministres de l'intérieur de l'UE le 1er octobre. Sous le nom lénifiant de « portails d'immigration », ou de « centres d'assistance », il s'agirait en fait de créer dans les pays jouxtant l'Union Européenne des camps dans lesquels seraient consignés, voire renvoyés, tous les étrangers qui tentent, au titre de l'asile ou pour d'autres motifs, d'accéder au territoire européen pour y chercher une protection ou une vie meilleure. Le principe du déblocage d'importants crédits à cette fin paraît acquis.

Aux dires des dirigeants de l'UE, l'externalisation des procédures d'asile et d'immigration répondrait à une préoccupation « humanitaire » : pour sauver la vie de ceux qui, semaine après semaine, tentent de joindre les côtes européennes, il suffirait de les enfermer dans des camps de l'autre côté de la Méditerranée.

Si elle venait à se concrétiser, cette proposition consacrerait une régression sans précédent dans la façon dont l'Europe entend assumer ses responsabilités à l'égard des populations fuyant les conflits, les violations des droits de l'homme et la misère. Elle serait le prolongement d'une logique cynique, qui, loin de prendre en compte les causes de ces migrations pour y apporter des réponses, ne cherche depuis dix ans qu'à protéger l'Europe des victimes des désordres mondiaux, au risque de voir ressurgir comme dans les années 30 ou pendant la querre de Bosnie des camps de réfugiés de sinistre mémoire.

Le 5 novembre, les vingt-cinq chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE devront se prononcer sur l'avenir de la politique d'immigration et d'asile . Leurs choix nous concernent tous. L'Europe dont nous voulons ne peut s'affranchir de la responsabilité qui lui incombe en vertu des engagements internationaux (Déclaration universelle des droits de l'homme, convention de Genève, convention européenne des droits de l'homme) qu'elle a ratifiés. L'Europe dont nous voulons doit mettre un terme à la dérive insensée dans laquelle elle est engagée à l'égard des migrants et des réfugiés.

Nous rejetons l'idée de camps aux frontières de l'Europe, et nous enjoignons instamment les représentants des gouvernements et les parlementaires de s'y opposer. Nous demandons qu'en vertu des principes fondamentaux tirés du droit international, l'Union facilite l'accès de son sol aux personnes qui ont besoin de protection plutôt que de se défausser de ses responsabilités vers d'autres pays.

<u>Premiers signataires</u>: **CCME** (Comité des Eglises pour les Migrants en Europe), **FIDH-AE** (Fédération Internationale des Droits de l'Homme- Affaires Européennes), <u>Allemagne</u>: **Pro-Asyl**, <u>Belgique</u>: **MRAX** (Mouvement contre le Racisme l'Antisémitisme et la Xénophobie), <u>Grande Bretagne</u>: **JCWI** (Joint Council for the Welfare of Immigrants), <u>Espagne</u>: **SOS-Racismo**, **APDHA** (Associacion Pro Derechos Humanos de Andalucia), <u>France</u>: **Cimade**, **GISTI**, **LDH** (Ligue des Droits de l'Homme), <u>Italie</u>: **ARCI**, **FCEI** (Federazione delle Chiese Evangeliche in Italia), dont un certain nombre participe au réseau **MIGREUROP**

<u>Avec le soutien des députés européens</u> : Daniel Cohn-Bendit (Vert), Hélène Flautre (Vert), Adeline Hazan (PSE)